

Réforme territoriale : un compromis se dessine avec le Sénat

COLLECTIVITÉS LOCALES

**Le texte revient
en seconde lecture
au Palais
du Luxembourg.**

Matthieu Quiret
mquiret@lesechos.fr

Engagés dans une véritable partie de tennis sur la réforme territoriale, les députés et les sénateurs entament un deuxième set plus ouvert. La commission des Lois du Sénat a présenté mardi ses propositions sur la loi des compétences des collectivités, dont la seconde lecture interviendra la semaine prochaine au Palais du Luxembourg, après deux mois de pause parlementaire.

La majorité de droite au Sénat a réintroduit par 248 amendements les nombreuses modifications au projet de loi du gouvernement faites en première lecture. Mais le rapporteur UMP, Jean-Jacques Hyest, n'a pas caché mardi sa volonté de trouver un accord avec les députés en vue de la commission mixte paritaire. « Nous sommes prêts à négocier sur tout, à l'exception du Haut Conseil des territoires et de l'élection au suffrage direct des élus communautaires, que le Sénat refuse », a-t-il assuré. Deux pro-

positions introduites à l'Assemblée mais peu soutenues.

Bataille de compétences

Les sénateurs continuent de batailler contre l'affaiblissement des compétences des conseils départementaux, leur redonnant la gestion des transports scolaires ou interurbains et des ports. La commission a aussi affaibli le leadership futur des régions dans l'aménagement du territoire. En revanche, elle a confirmé sa volonté de décentraliser les politiques de l'emploi en confiant aux exécutifs régionaux la coordination de l'accompagnement des chômeurs.

Olivier Dussopt, rapporteur PS du texte à l'Assemblée nationale, confirme de son côté son souhait d'un accord avec les sénateurs. Il déplore certes les modifications de la commission, notamment sur le redécoupage de la carte intercommunale. Pour imposer le regroupement de près de la moitié des intercommunalités, le projet de loi impose un seuil minimal de 20.000 habitants aux communautés, obligation supprimée par les sénateurs. Olivier Dussopt note toutefois quelques apports intéressants sur d'autres articles. Le groupe PS du Sénat a déjà organisé des points de convergence en rédigeant par exemple un amendement proposant un seuil d'intercommunalité à 15.000 habitants. ■